

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	42

**N° 36/2019**

**OBJET : Remboursement des frais d'inscription suite à l'attribution d'une bourse à un usager de l'école de musique**

**L'an deux mille dix-neuf et le 5 février à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Jean-Jacques COUZIER, Serge DEMANGE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M<sup>me</sup> Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M. René MARCHAND à M. Bernard TISSEIRE, M. Jean-Louis REMY à M<sup>me</sup> Monique COURBIERES.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs Philippe FOURMENTIN, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Monique COURBIERES a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président indique que, dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, le conseil départemental a créé cette année une « bourse jeune musicien » dont l'objectif est de permettre aux jeunes éloignés économiquement de toute pratique musicale de pouvoir apprendre un instrument dans l'une des 59 écoles reconnues.

Il ajoute qu'une famille de l'école de musique a fait une demande pour cette bourse et s'est vue allouer un montant de 264,50 € correspondant à 28 € de frais d'inscription et 236,50 € de frais de scolarité. Ce montant a été versé par le conseil départemental directement à la CCBA.

Monsieur le Président précise que le règlement intérieur de l'école de musique, validé par le conseil communautaire le 5 avril 2018, précise que les frais d'inscription sont perçus à la remise du dossier d'inscription ou de réinscription. Cette famille a donc déjà réglé la somme de 28 € en juillet 2018, avant de faire sa demande de bourse. Ces frais ayant été inclus dans la subvention versée par le Conseil Départemental, il convient aujourd'hui de rembourser à cette famille la somme de 28€.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président,

**DECIDE** du remboursement de la somme de 28 € à la famille concernée,

**CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS